

## Communiqué du 27 mai 2011

La Fédération Nationale des syndicats autonomes de l'enseignement supérieur et de la recherche (AUTONOMESUP) proteste contre la baisse du pouvoir d'achat des personnels de l'enseignement supérieur et la politique salariale injuste mise en place par le gouvernement. Compte tenu des modalités particulières de fonctionnement de l'Enseignement supérieur, **AutonomeSup** laisse à ses adhérents la liberté de participer ou non au mouvement de grève du 31 mai, mais **soutient la revendication salariale**.

**AutonomeSup rappelle que** l'augmentation de la valeur du point d'indice est le seul moyen d'assurer pour tous le maintien du pouvoir d'achat et de préserver le niveau des retraites. **Ni les primes, distribuées selon des critères discutables, ni les revalorisations qui ne touchent que certains corps et sur une partie seulement des carrières, ne peuvent compenser, pour l'immense majorité des agents, une inflation qui a repris.** Nous considérons que **les heures supplémentaires et complémentaires, présentées comme un palliatif à l'insuffisance des traitements, doivent rester une réponse à des pointes exceptionnelles d'activité et ne pas devenir un mode de gestion habituel.** Il nous apparaît de surcroît essentiel que le choix d'effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires revienne aux intéressés, **et ne soit pas imposé, comme c'est presque toujours le cas.** Nous rappelons enfin que la part des rémunérations accessoires qui croît au détriment des rémunérations soumises à retenue pour pension, conduit inévitablement à une baisse des retraites, **la retraite additionnelle de la Fonction publique n'apportant qu'un complément symbolique compte tenu de son mode de fonctionnement (plafonnement de l'assiette des cotisations à 20 % du traitement brut, y compris le supplément familial de traitement, taux des cotisations établi à 10 %, dont 5 % à la charge du salarié).**

**Le glissement vieillesse-technicité**, que l'on présente comme un moyen de maintenir le niveau de nos traitements, **ne concerne pas nos nombreux collègues contractuels** dont les rémunérations sont calculées sur le traitement du fonctionnaire qu'il remplace au premier échelon de la fonction considérée.

**La garantie individuelle du pouvoir d'achat**, attribuée aux fonctionnaires qui ne peuvent plus connaître de progression de carrière, est une mesure qui peut sembler satisfaisante à première vue, mais qui, à l'examen, s'avère être un leurre. Indépendamment de son mode de calcul, qui ne prend pas en compte l'exacte réalité de l'inflation, cette garantie individuelle **est versée sous forme d'une indemnité qui n'aura pratiquement aucune incidence sur la pension de retraite.**

Pour toutes ces raisons, AutonomeSup demande la revalorisation du point d'indice et des primes en fonction de l'évolution du coût de la vie.

**Philippe ROUYER,**  
Vice-président d'AutonomeSup  
**Michel GAY,**  
Secrétaire général d'AutonomeSup  
**Jean-Louis CHARLET,**  
Président d'AutonomeSup